#### Travaux nécessitant un permis ou certificat



# Quels travaux de construction nécessitent un permis ou certificat?

Selon la réglementation municipale, tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition d'un bâtiment requiert un **permis de construction**.

Par contre, les travaux nécessitant un **certificat d'autorisation** sont nombreux, quelques exemples sont présentés dans la liste au verso.

#### **ATTENTION!**

Le fait d'effectuer des travaux sans permis ou certificat constitue une infraction au règlement municipal si ces travaux nécessitent un tel permis.

L'absence de permis engage le propriétaire de l'immeuble. Si les travaux réalisés sont non conformes, l'infraction peut impliquer d'autres personnes telles que l'occupant (locataire) et même l'entrepreneur.

# Comment demander un permis ou certificat à la municipalité?

Le processus de demande de permis n'est pas compliqué, vous pouvez demander les formulaires au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité:

### http://www.municipalite.racine.qc.ca/demande\_permis.htm

- Vous devez remplir le formulaire
- Présenter les documents selon le type de permis ou certificat
- Payer les frais administratifs.



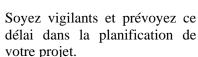
Il se peut que votre projet nécessite plusieurs permis. À ce moment l'inspecteur vous en avisera le plus tôt possible.

L' équipe municipal vous guidera lors de la présentation de votre projet.

L'émission du permis, sera faite lorsque le tout sera conforme à la réglementation.

#### Quels sont les délais d'émission?

En période de fort achalandage, les délais d'émission peuvent être plus longs et atteindre **30 jours.** 





#### Avis important

<u>Les renseignements présents dans ce dépliant sont</u> publiés à titre informatif.

<u>Ils ne remplacent pas les dispositions de la réglementation en vigueur.</u>

Pour obtenir de l'aide ou prendre un rendez-vous, vous pouvez appeler l'inspecteur municipal au numéro : 450 532-2876 poste 3



Municipalité de Racine
348, rue de l'Église
Racine (Québec) JOE IYO
Téléphone : 450 532-2876
Télécopieur : 450 532-2865

Site web: www.municipalite.racine.qc.ca

MISE À JOUR: OCTOBRE 2012

# Permis de construction et certificat d'autorisation



#### Municipalité de Racine

Il est nécessaire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation pour réaliser des travaux, construire ou transformer votre propriété.

Le permis ou certificat est d'abord un outil pour s'assurer que votre projet sera conforme à la réglementation municipale avant sa réalisation. Il sert également à vous informer des normes à suivre.

Réaliser un projet sans permis peut devenir une expérience désagréable et rendre non-conforme votre propriété.

- Avant d'investir dans vos travaux sur votre propriété, prenez le temps de bien vous informer. Dans certains cas, même sans permis requis, des normes doivent être respectées.
- Afin de savoir si vous avez besoin d'un permis, contactez l'inspecteur municipal ou bien consultez le site web de la municipalité: www.municipalite.racine.qc.ca

Le présent dépliant constitue un résumé de quelques principes de la réglementation municipale.

### Exemple des travaux nécessitant un permis ou un certificat selon le projet

Type de projet	Service concerné	Type de construction, d'ouvrage ou d'activité	Aucun permis ou cer- tificat requis	Permis requis	Certifi- cat re- quis	Période de validité
Lotissement	Urbanisme	Lotissement		X		12 mois
Projet résidentiel ou commercial	Urbanisme	Nouvelle construction		X		12 mois
		Agrandissement ou transformation		X		6 mois
		Rénovation			X	6 mois
		Addition d'un bâtiment accessoire		X		12 mois
		Piscine hors terre, gonflable ou creusée			X	3 mois
		Clôture, haie et mur de soutènement			X	6 mois
		Branchement aux infrastructures publiques			X	6 mois
		Aménagement d'un ponceau			X	6 mois
		Aménagement d'un lac ou étang artificiel			X	6 mois
		Installation d'une éolienne domes- tique			X	3 mois
	Environnement	Remaniement du sol d'une superficie de 20 m² et plus à l'intérieur d'une bande de 300 m d'un lac ou cours d'eau		X		12 mois
		Coupe d'arbres malades, morts ou dangereux sur votre propriété			X	3 mois
		Aménagement paysager	X			
	Urbanisme	Entretien régulier ou réparations mineures	X			
Projet commercial	Urbanisme	Enseigne (construction, installation et modification), certains cas			X	3 mois
		Installation d'une éolienne com- merciale			X	3 mois
Travaux de démoli- tion	Urbanisme	Démolition			X	6 mois
Déplacement	Urbanisme	Déplacement d'un immeuble			X	6 mois
Changement d'usage	Urbanisme	Changement d'usage ou de destination d'un immeuble			X	6 mois
Installation sanitaire	Environnement	Installation septique (construire, réparer, modifier, agrandir ou déplacer)			X	6 mois
		Captage des eaux souterraines (puits artésien)			X	6 mois
Travaux sur la rive, dans le littoral et les plaines inondables	Environnement	Travaux de plantation, plans d'aménagement riverain			X	6 mois
		Abattage d'arbres dans la bande riveraine			X	3 mois
		Abri à bateau			X	6 mois
		Quai			X	6 mois
Agricole	Urbanisme	Construction des bâtiments accessoires			X	12 mois
	Environnement	Épandage de matière résiduelles fertilisantes			X	3 mois
		Abattage d'arbres, coupe commerciale			X	12 mois